

Compte rendu réunion du Conseil Municipal du 22 février 2013 à 18 heures 30

Conseillers présents : Marc ROUSTAN, Robert CHEVALIER, Didier BOUCHARD, Jean-Marc CHARPENEL, Jean-Pierre PASCALIN, Patrick AYME, Mme Martine LAUBEPIN, Mme DESGRANGES Sabine.

Excusés : Olivier MATHEY, Robert BERTRAND

1 - Modification du PLU

Ces modifications portent sur :

- Le reclassement en secteurs Ah des espaces bâtis ponctuels situés en zone agricole, en application des articles L123-1-5-14° et R 123-7 du code de l'urbanisme.
- Le remplacement des notions de SHON et SHOB par la notion de surface de plancher dans le règlement écrit du P.L.U.
- La recherche d'un meilleur contrôle des densités dans une partie des zones UB du P.L.U., notamment pour lutter contre l'imperméabilisation des sols et pour assurer la cohérence entre capacité des réseaux et potentiel en logements.

Pour ce faire il est donc proposé d'introduire un C.O.S. à 0,40 (possibilité de construire 40 m² de surface plancher sur 100 m² de terrain) et un C.E.S. 0,30 (possibilité de construire 30 m² d'emprise au sol sur 100 m² de terrain)

2 - Le point sur la P.V.R.

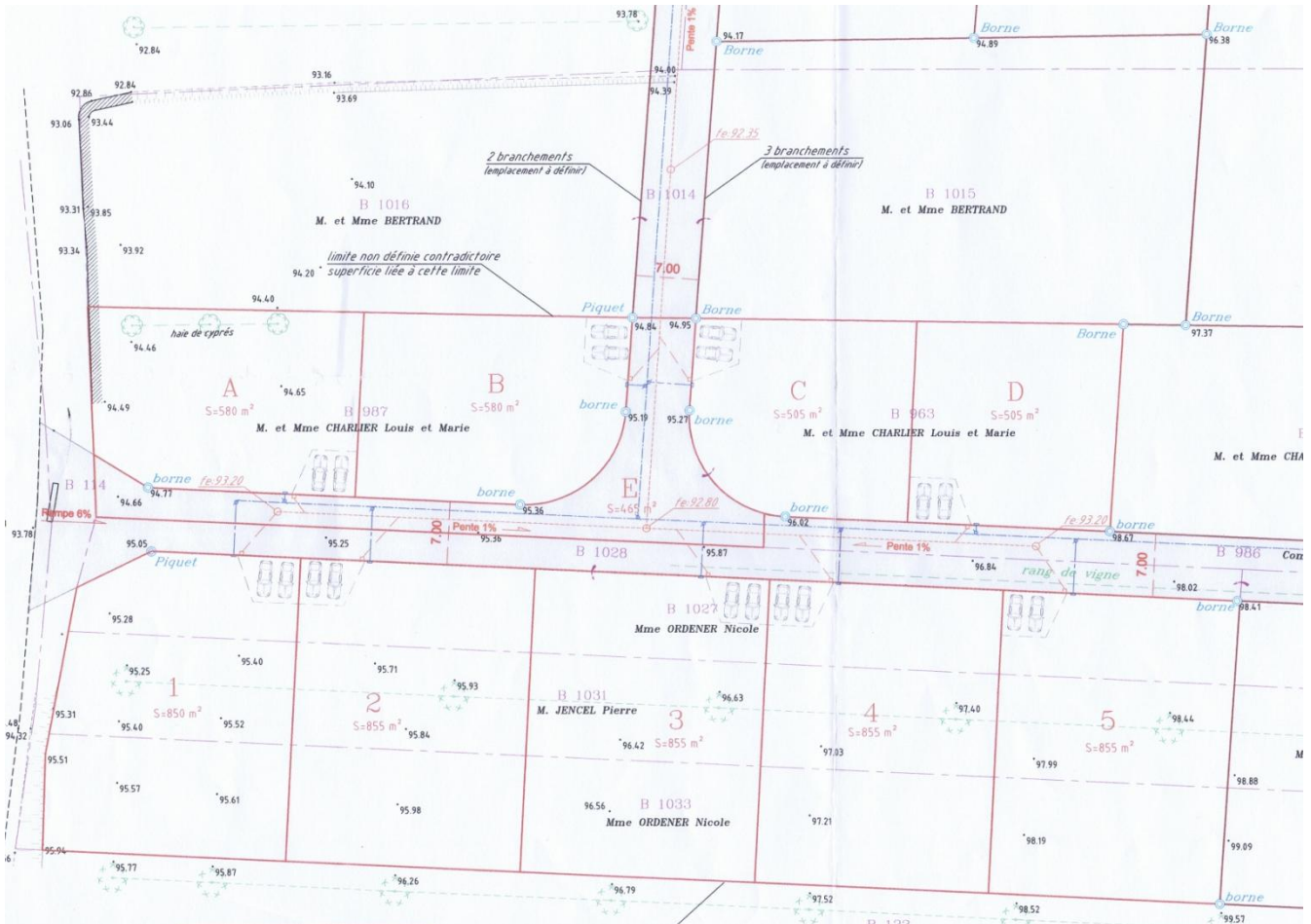
- Parcelles viabilisées et non vendues + PVR non soldée :

	Surface évaluée	TOTAL reste à encaisser
TOTAL	6 230m²	46 578,17 €

- Montants encaissés : 79 404.79 €
- Montants des travaux réglés par la commune : **119 949.55€ HT**
soit une différence (à ce jour) supportée par la Commune de 40 544.76€
- Acquisition de la voirie non effectuée :

parcelles	superficies (en m ²)
B 1006	50
B 1008	19
B 983	235
B 1021	12
B 969	418
B 1019	107
B 1017	109
B1010	160
B 1012	112
B 1014	187
B 1079	...
B 1081	87
B 1082	52
B 1028	442
B 1029	167

- Perspectives : 15 demandes :



- Problème de la suffisance ou pas de l'alimentation en eau.

Le mode d'urbanisation par l'instauration d'une P.V.R. reste très favorable aux propriétaires, la Commune finance la totalité des travaux et elle supporte les décalages de recettes. M. le Maire propose d'étudier un autre mode d'urbanisation : le P.U.P (projet urbain partenarial).

3 - Schéma Départemental de coopération intercommunale : Compte rendu réunion du jeudi 21 février 2013 à Montélimar

4 - Réforme des rythmes scolaires :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la réforme des rythmes scolaires s'applique de droit dès la rentrée scolaire 2013. Toutefois, il est possible de reporter l'application de cette réforme à la rentrée 2014.

L'école de Colonzelle et l'école de Chamaret sont liées par un regroupement pédagogique intercommunal, il est donc nécessaire que les rythmes scolaires soient identiques sur les deux communes pour des raisons évidentes d'organisation.

L'ensemble des acteurs de l'école de Chamaret ne semblent pas favorables à l'application de cette réforme à la rentrée 2013.

Le Conseil Municipal délibère et décide :

- De reporter l'application de la réforme sur les rythmes scolaires à la rentrée 2014.

6 - Travaux : parking vieux village Colonzelle

Coût : 11 076,50 € HT

Date de réalisation probable : en cours d'année .

Pont sur chemin Miale

Garage municipal : prendre rendez-vous pour vendredi matin

7 - Règlement de travail en santé sécurité et conditions de travail

Un règlement de travail a été établi il sera applicable après avis du comité technique paritaire du centre de gestion de la Drôme courant avril.

8 - Tarif des repas de la cantine

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Maison de Retraite de Grignan avec qui nous avons un contrat pour la confection et la livraison des repas de la cantine scolaire, a décidé d'augmenter le prix du repas de 0,05 €. Le prix du repas est passé de 4,10 € à 4,15 € au 1^{er} janvier 2013.

Le prix du ticket de cantine est, à ce jour, vendu à 3,10 €.

Le Conseil Municipal délibère et décide :

- De fixer le prix de vente du ticket de cantine à 3,15 € au 1^{er} mars 2013, la part à la charge de la Commune restant de 1 € par repas.

9 - REOM 2013

- Augmentation de 2% 100/102
- Pour les artisans / commerçants (catégorie 1) : une demi redevance sera facturée

10- Concours de pétanque des élus : le 25 mai

11 – Acquisition d'un ordinateur portable pour le foyer : 500 euros